

Une année occupée en perspective

Avant toute chose, je me fais le porte-parole de mes collègues du Conseil de ville et des employés municipaux pour vous souhaiter une excellente année, toute en santé et porteuse de bonheur.

Les dossiers importants ne manqueront pas cette année et plusieurs continueront d'accaparer notre attention. Je pense, entre autres, à celui de la réfection de l'avenue Sainte-Brigitte sud, un dossier bien entamé et qui nous permettra, à échéance, un lien beaucoup plus facile avec Québec. Je pense aussi à ceux de la gestion et de la disposition des matières résiduelles, de la construction d'un nouveau garage municipal et d'une nouvelle caserne incendie, des cas pour lesquels nous devons trouver des solutions à long terme dans les prochains mois. Nous continuerons aussi le cheminement de notre dossier technologique.

La réingénierie de l'État québécois aura possiblement des conséquences sur le monde municipal et je m'attends à ce que le Conseil de ville doive se pencher sur le dossier, quand le gouvernement annoncera avec plus de précision de quoi il retourne.

Dans cette réingénierie, un des premiers gestes du gouvernement a été de créer la Conférence des élus, qui verra le jour en 2004. Cette dernière, je le rappelle, assumera la planification du développement régional. Nous nous assurerons que les besoins de Sainte-Brigitte y soient bien représentés et bien compris.

Puisqu'il est question de développement, je ne peux passer sous silence l'important dossier de l'aménagement de notre territoire. En 2003, nous

avons adopté nos projets règlements d'urbanisme et **une importante rencontre de consultation aura lieu le 27 janvier à 17 h 30**, au centre communautaire Le Trivent. Ce sera l'occasion de bien vous renseigner sur les orientations proposées, et celle aussi de vous écouter. Je vous invite à y participer, pour que notre plan d'urbanisme soit fidèle à nos aspirations collectives.

À ce qui précède, il faut bien sûr ajouter la gestion habituelle des affaires et des services publics qui font notre qualité de vie à tous et à toutes.

La participation des citoyens à la chose publique est toujours souhaitable parce qu'elle permet aux élus et aux fonctionnaires d'agir en connaissant toujours mieux vos besoins. La participation bénévole à l'organisation d'activités est également essentielle, parce qu'elle permet de multiplier nos ressources.

Au plaisir, donc, de vous entendre et de vous rencontrer souvent durant l'année.



Pierre Vallée, maire

Paiement des taxes

La date ultime où peut être effectué le versement unique ou le premier de trois versements est le **1^{er} mars** de l'année 2004. Le deuxième versement est exigible le **1^{er} juin** 2004 et le troisième le **1^{er} septembre** 2004. Vous pouvez effectuer votre paiement au comptoir (chèque, argent, paiement direct), par AccèsD ou à toute institution bancaire. Vous pouvez aussi déposer votre chèque accompagné de la partie détachable de votre compte de taxes dans la chute à courrier de l'hôtel de ville, situé au 414, avenue Sainte-Brigitte.

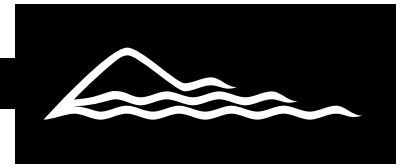
Aucun compte n'est expédié directement aux créanciers hypothécaires et la responsabilité en revient au propriétaire de transmettre lui-même son compte à l'institution bancaire.



Gaétan Bussièrès
Comptable analytique et responsable des aspects légaux

Séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 9 février 2004 à 20 h 00 au Centre communautaire Le Trivent.



Séances du conseil municipal Faits saillants

Séance du 10 novembre 2003

- Période de questions concernant certains points relatifs à l'église, les rues privées et la problématique du chalet des sports.
- Lecture et dépôt du discours sur la situation des derniers états financiers et du dernier rapport des vérificateurs.
- Autorisation à la ville de Bécancour d'accepter au nom de Sainte-Brigitte-de-Laval, la proposition de SSQ-Vie, dans le cadre du regroupement d'achats en assurance collective de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides.
- Proposition pour que le conseil municipal soit autorisé à poursuivre le service des premiers intervenants jusqu'à ce que la situation soit régularisée avec les divers acteurs concernés.
- Proposition pour une prolongation de deux ans de l'entente avec le Conseil de la Fabrique en regard de l'église.
- Modification du règlement n° 451-03 intitulé « *Règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe neuve de 1 500 gallons et n'excedant pas 225 000 \$* ».
- Engagement de trois (3) chauffeurs-opérateurs (postes saisonniers).

Séance du 8 décembre 2003

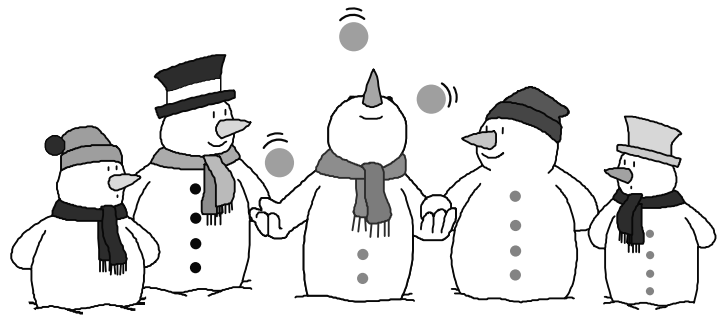
- Recommandation de paiement de 34 507,50 \$ pour la réalisation des plans d'arpentage relativement à la réfection de l'avenue Sainte-Brigitte sud, à même une subvention équivalente du ministère des Transports.
- Adoption des projets de règlements d'urbanisme.
- Fixation de la date pour l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlements d'urbanisme, soit le mardi 27 janvier 2004 à 19 h 30 au Centre communautaire du Trivent, situé au 3, rue du Couvent à Sainte-Brigitte-de-Laval.
- Autorisation de signatures pour les actes de vente par la Municipalité régionale de Comté (MRC) de La Jacques-Cartier dans le cas de non-paiement des taxes et ce, au nom de notre Municipalité.
- Présentation du budget et des prévisions budgétaires 2004.

Antonio Fortier
Conseiller municipal district # 2

Soyez bénévole au prochain Festival des Neiges

Si vous désirez profiter du grand air en joignant l'utile à l'agréable cet hiver, il est encore temps de vous impliquer comme bénévole au Festival des Neiges. Nous recherchons des bénévoles notamment pour la surveillance, l'aménagement de salles et la prise de photographies lors des activités. Si vous désirez consacrer un peu de votre temps du 20 au 22 février 2004, vous pouvez transmettre vos coordonnées au Service des loisirs de la Municipalité en composant le 825-1378, poste 226.

Mélanie Blais
Responsable des loisirs, patrimoine, arts et culture



Le conteneur de l'école... pour l'école seulement !

Je voudrais attirer votre attention sur le conteneur situé à l'école du Trivent, du côté de la rue du Collège. Ce conteneur est réservé à l'usage exclusif de l'école et vous ne pouvez en aucun temps y jeter vos ordures ménagères (déchets de table). Cela occasionne des senteurs et des nuisances qui déplaisent grandement aux citoyens demeurant près de l'école. **Je vous demande de bien vouloir respecter cet avis sinon nous nous verrons dans l'obligation de sévir.** Une surveillance sera exercée, nous relèverons les plaques d'immatriculation et des rapports de police seront faits en conséquence.

Merci de votre collaboration.

André St-Gelais
Inspecteur municipal et responsable des travaux publics



Hausse importante dans l'émission des permis de construire

Le tableau ci-dessous indique une hausse importante des permis de construire émis en 2003, par rapport à 2002. Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Accroissement du nombre de nouvelles propriétés et hausse de la valeur moyenne des nouvelles résidences, passée de 90 205 \$ à 109 295 \$.
- Le nombre des permis de lotissement a plus que doublé.
- Les permis pour rénovation ont diminué considérablement mais, en contrepartie, on assiste à une hausse de la valeur des agrandissements de propriétés, même si le nombre de permis demeure stationnaire.
- Au total, la valeur des permis est passée de 4 794 450 \$ à 7 720 368 \$, en hausse de 61 %.

Jean-François Guillot
Urbaniste

Type de permis	2002		2003	
	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre
Constructions complémentaires	208 700 \$	54	281 490 \$	56
Nouveaux commerces	0,00 \$	0	455 000 \$	1
Rénovations commerciales	127 000 \$	2	361 000 \$	1
Lotissement	0,00 \$	33	0,00 \$	67
Installations septiques	112 900 \$	53	332 100 \$	49
Puits artésien	0,00 \$	0	166 800 \$	36
Rénovations résidentielles	621 850 \$	114	476 225 \$	84
Agrandissements résidentiels	156 000 \$	10	187 000 \$	10
Nouvelles résidences	3 518 000 \$	39	5 353 253 \$	49
Autres	50 000 \$	23	107 500 \$	44
Total	4 794 450 \$	328	7 720 368 \$	397

Sainte-Brigitte à EXPOhabitat

Pour faire connaître les beautés et le potentiel de notre Municipalité et ainsi contribuer au développement constant et rentable, la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval renouvelle sa participation au Salon EXPOhabitat qui se déroulera du 18 au 22 février 2004 au Centre de foires d'ExpoCité.

Nous avons aussi réservé un cahier spécial dans le journal de L'HABITATION qui paraîtra le 22 janvier 2004.

Jean-François Guillot
Urbaniste



Laval'Art adopte un caractère régional

Après trois années de croissance, l'exposition Laval'Art prendra un nouveau virage en 2004. En effet, le conseil municipal entend donner à l'exposition un caractère qui déborde les frontières de notre municipalité, pour l'étendre à l'ensemble de la MRC de La Jacques-Cartier.

Pour atteindre cet objectif, il nous faudra compter sur la participation de bénévoles afin de mettre sur pied un comité. Si vous êtes un artiste, un artisan ou si tout simplement vous désirez vous impliquer, vous pouvez transmettre vos coordonnées au Service des loisirs avant le 6 février 2004 en composant le 825-1378, poste 226.

Par ailleurs, pour obtenir une plus grande portée, l'événement aura lieu un peu plus tard en automne, moment plus propice à la vente d'objets d'arts susceptibles d'être offerts en cadeaux de Noël à des êtres chers.

Mélanie Blais
Responsable des loisirs, patrimoine, arts et culture

Faute d'inscriptions suffisantes

Le projet de navette au Relais est annulé

En réponse à la demande des jeunes de Sainte-Brigitte-de-Laval qui ont assisté à la rencontre avec le Conseil municipal en octobre dernier, nous avons transmis un sondage dans chaque résidence en décembre pour un service de navette au Centre de ski Le Relais. Seulement dix personnes ont manifesté leur intérêt d'utiliser cette navette, soit un nombre insuffisant pour offrir ce service.

Nous tenons à remercier les citoyens qui ont suggéré cette initiative et espérons que la population appuiera massivement les projets à venir, et ce, pour le bien de la collectivité.

Marie-Michèle Parent
Agente de développement

PRUDENCE avec le chauffage d'appoint

Que c'est confortable de se blottir près du feu! Mais où mettez-vous les cendres, quand ce dernier est éteint? On place les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, et on les met dehors, loin de toutes parois combustibles. Les cendres peuvent rester chaudes durant plus de trois jours.



D'autres privilégient les appareils comme les chaufferettes. Gardez-les toujours à une distance d'au moins un mètre des murs et autres matières combustibles. Si vous avez recours à une chaufferette fonctionnant au kérosène, laissez-la refroidir avant de refaire le plein, à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur. Utilisez toujours le type de carburant approprié à l'appareil et remplissez-le sans dépasser le niveau recommandé. De plus, prévoyez toujours un apport d'air frais suffisant en laissant une fenêtre entrouverte.

Pour les chaufferettes électriques, évitez les rallonges pour brancher l'appareil. Il ne faut jamais couper la protection de mise à la terre de la fiche électrique. Et veillez à utiliser le calibre de fusible approprié au circuit à desservir.

Claude Côté, T.P.I.
Responsable de la sécurité publique

Location de locaux pour la période des fêtes 2004

Jusqu'au 31 mars, le Service des loisirs recueillera les noms des gens intéressés à réserver un des locaux municipaux (Trivent ou sous-sol de l'église) pour la période des fêtes 2004. Au début d'avril, parmi les noms reçus, nous procéderons à un tirage au sort pour l'attribution des locaux.

Les personnes sélectionnées devront se rendre à l'hôtel de ville et signer un contrat de location, accompagné d'un dépôt de 25 % **non remboursable**, et d'un chèque postdaté pour la balance du paiement. Le tout doit être fait pendant le mois du tirage au sort, sans quoi ces personnes perdront leur droit et nous allouerons le local à la seconde personne désignée par le tirage. Pour ajouter votre nom à la liste de réservation, communiquez avec le Service des loisirs au 825-2515, poste 226.

